

RENCONTRES
SANTÉ-TRAVAIL

La prévention
en actions



**Chefs d'entreprise,
pensez à votre santé !**

14 octobre 2021 de 16h à 17h

Webinaire du réseau Présanse Paca-Corse



Ce webinaire vous est proposé par le réseau Présanse Paca-Corse, qui regroupe 16 services de santé au travail interentreprises de Paca et Corse, œuvrant pour 137 000 entreprises et plus d'1 million de salariés du secteur privé.

Retrouvez leurs coordonnées sur www.presanse-pacacorse.org (rubrique « Le Réseau »).

Le contenu de ce webinaire a été réalisé par les services de santé au travail AISMT 04 et AIST 83, en partenariat avec la Fédération CAIRE et l'Observatoire AMAROK.

Les intervenants

- **Laure Chanselme**
 - Psychologue du travail - Observatoire AMAROK
- **Danièle AUBANEL**
 - Présidente de la Fédération CAIRE
- **Laurence COLLIGNON**
 - Médecin du travail – AISMT 04
- **Éric RARIVOSON**
 - Médecin du travail – AIST 83

Sommaire

- Étude de l'Observatoire AMAROK sur la santé des dirigeants pendant la crise Covid-19 (support PDF non disponible)
- FÉDÉRATION CAIRE : un réseau national d'aide gratuite pour les travailleurs indépendants atteints de cancer et de maladies chroniques évolutives
- Penser à sa santé... Mais par où commencer ?
- Les évolutions législatives : le suivi du chef d'entreprise par les services de prévention et de santé au travail

OBSERVATOIRE AMAROK

Laure Chanselme – Psychologue du travail

Le support de cette partie n'est pas disponible

FÉDÉRATION CAIRE :
un réseau national d'aide gratuite pour les
travailleurs indépendants atteints de cancer et
de maladies chroniques évolutives

Danièle Aubanel – Présidente de la Fédération CAIRE

FÉDÉRATION CAIRE

La force du premier réseau national d'aide gratuite
au service de tous les travailleurs indépendants
atteints de cancer et maladies chroniques évolutives.



CANCER
AIDE INFO RESEAU
ENTREPRENEUR
WWW.FEDERATIONCAIRE.ORG

Rencontres Santé-Travail 2021

« Agir au cœur des entreprises pour la santé de demain »

Un webinaire proposé par les SSTI de Paca-Corse et ouvert à toutes les entreprises :

« Chef d'entreprise, pensez à votre santé ! »

Intervenante :

Danièle Aubanel – Présidente de la Fédération CAIRE
presidence@federationcaire.org

FONDATION
GIMS *Maryse Leca*
SOLUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
INSTITUT
NATIONAL
DU CANCER

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

CA
PROVENCE
CÔTE D'AZUR
FONDATION D'ENTREPRISE
CRÉDIT AGRICOLE
PROVENCE CÔTE D'AZUR

Gefluc
Le réseau des Entrepreneurs
Marseille - Provence



CANCER
AIDE INFO RESEAU
ENTREPRENEURS

UN CONSTAT

- En France les PME-TPE représentent 99% des entreprises et 52% des emplois salariés.
- Actuellement les travailleurs non-salariés représentent 3,1 millions « d'actifs occupés ».
- En 2019, 13% sont atteints de maladies chroniques évolutives.
- Pourtant, face à la maladie, les travailleurs indépendants sont bien souvent seuls, dans une grande détresse psychologique, économique et sociale...



CANCER
AIDE INFO RESEAU
ENTREPRENEURS

HISTOIRE

2014 : Naissance de CAIRE13, première association du réseau et aujourd'hui modèle de référence, afin de pouvoir apporter des réponses claires, concrètes et personnalisées aux travailleurs non-salariés. C'est une structure indépendante et reconnue d'intérêt général.



CANCER
AIDE INFO RESEAU
ENTREPRENEURS

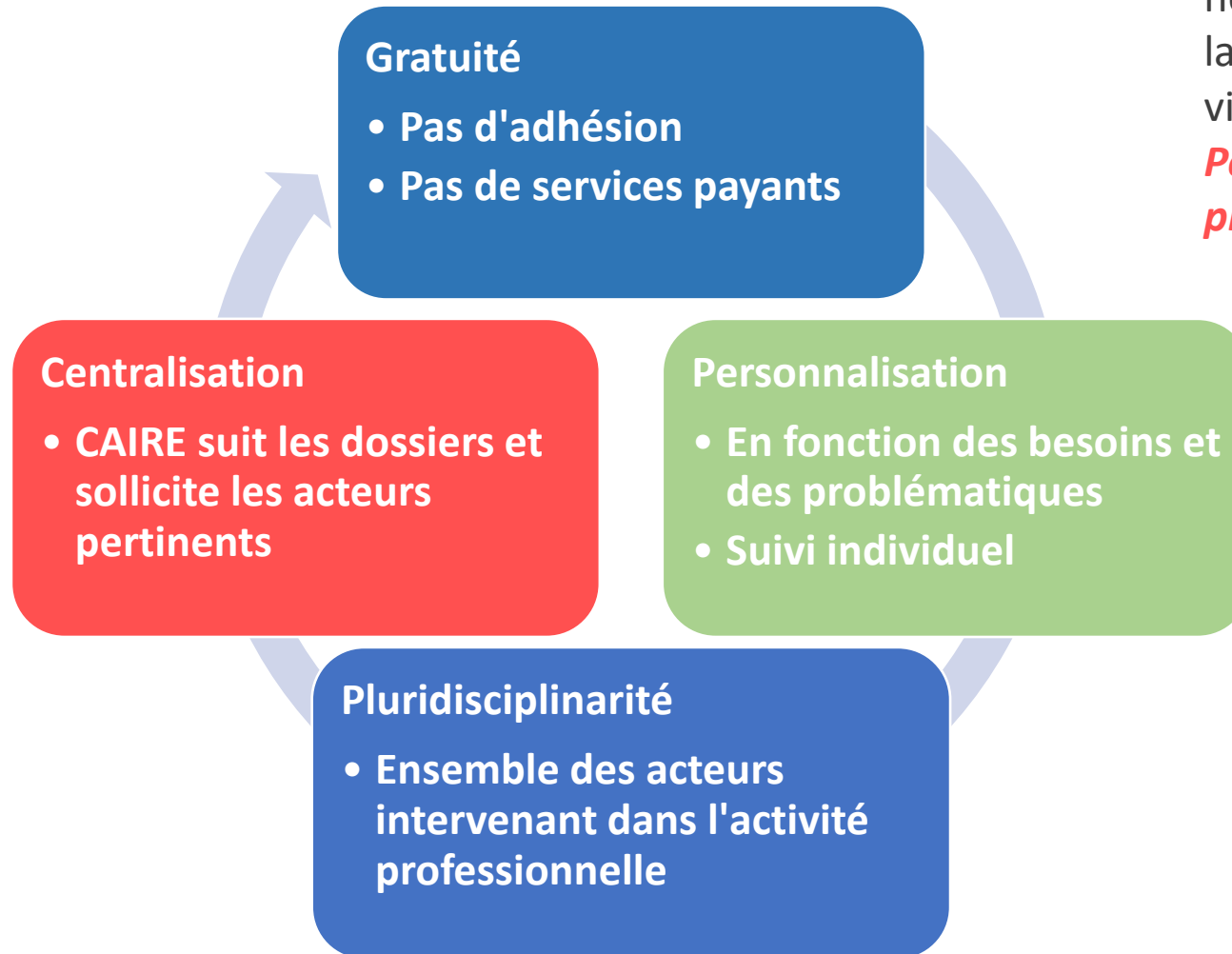
UN CAIRE LOCAL C'EST :

- Une équipe, de professionnels bénévoles, qui accompagne gratuitement et confidentiellement les chefs d'entreprise atteints de cancers et de maladies chroniques évolutives dans leurs démarches administratives juridiques et sociales et pour l'aide au maintien et au retour à l'emploi.
- Relations étroites et privilégiées avec tous les institutionnels (CARSAT, Agefiph, etc.)



CANCER
AIDE INFO RESEAU
ENTREPRENEURS

LES PRINCIPES



Des réponses concrètes et gratuites face à la solitude des travailleurs non-salariés confrontés à la maladie durant leur vie professionnelle.

Pour que le soin soit la priorité



LA FÉDÉRATION CAIRE

Histoire et évolution

CANCER
AIDE INFO RESEAU
ENTREPRENEURS

2018 : Création de la FÉDÉRATION CAIRE, pour garantir le partage de notre expérience, de nos valeurs et porter la voix des travailleurs non-salariés rendus vulnérables par la maladie.

CAIRE souhaite encourager le dialogue entre les différents porteurs d'enjeux et contribuer à mettre en place des solutions concrètes et adaptées, porter un plaidoyer pour faire évoluer le cadre législatif !

Aujourd'hui, il est urgent d'implanter des associations CAIRE locales pour mailler le territoire afin que notre expérience et nos connaissances profitent au plus grand nombre. Voici les CAIRES existants :





CANCER
AIDE INFO RESEAU
ENTREPRENEURS

LA FÉDÉRATION CAIRE

Développer le réseau des CAIRE en encourageant un partenariat avec les Services de Santé au Travail régionaux

Avec la récente loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, c'est toute l'entreprise qui doit bénéficier du dispositif de prévention. La mission de lutte contre la désinsertion professionnelle et de maintien dans l'emploi remis au centre du dispositif doit inclure **tous** les acteurs de l'entreprise.

Participer activement à la création d'une association CAIRE avec un Service de Santé au Travail permet d'enrichir l'offre de prévention en direction des chefs d'entreprise adhérents, et au-delà, de tous les TNS atteints de cancer et de maladies chroniques évolutives.

Grâce à l'expérience de terrain de CAIRE13, des outils ont été créés, développés et rendus reproductibles pour faciliter les implantations régionales et le transfert de compétences.

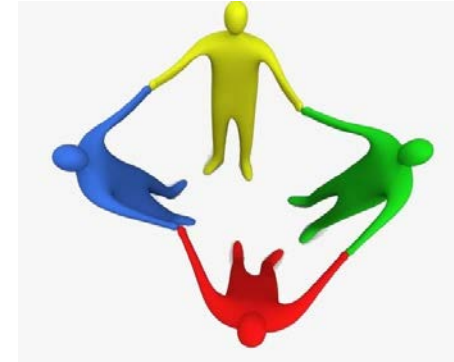
Un SST, un CAIRE, un label



CANCER
AIDE INFO RESEAU
ENTREPRENEURS

LA FÉDÉRATION CAIRE

Pourquoi créer un CAIRE ?



- Parce qu'un CAIRE local est aujourd'hui *la meilleure solution en France pour que le soin soit ou redevienne LA priorité des travailleurs non salariés malades en activité.*
- **Parce que la proximité avec les personnes est irremplaçable**, les bénévoles doivent pouvoir être au contact direct avec les malades et leurs aidants.
- Parce que chaque région a des spécificités et que la coopération avec les organismes institutionnels et privés régionaux est incontournable.
- **Parce que la gratitude exprimée par nos bénéficiaires justifie à elle seule cette démarche....**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Penser à sa santé quand on est chef d'entreprise...
Oui, mais par où commencer ?**

Dr Laurence Collignon – AISMT 04

Dans quel état d'esprit ?

Informé ?

Convaincu ?

Motivé ?



Crédit illustration :redgreystock/Freepik

Théorie de l'engagement de Kurt Lewin (1940)

- Compare l'efficacité de 2 stratégies visant à modifier les habitudes de consommation des ménages américains.
- Informés, convaincus et motivés, 3% passent à l'action contre 32% après engagement en public.



Crédit illustration : vectorjuice/Freepik

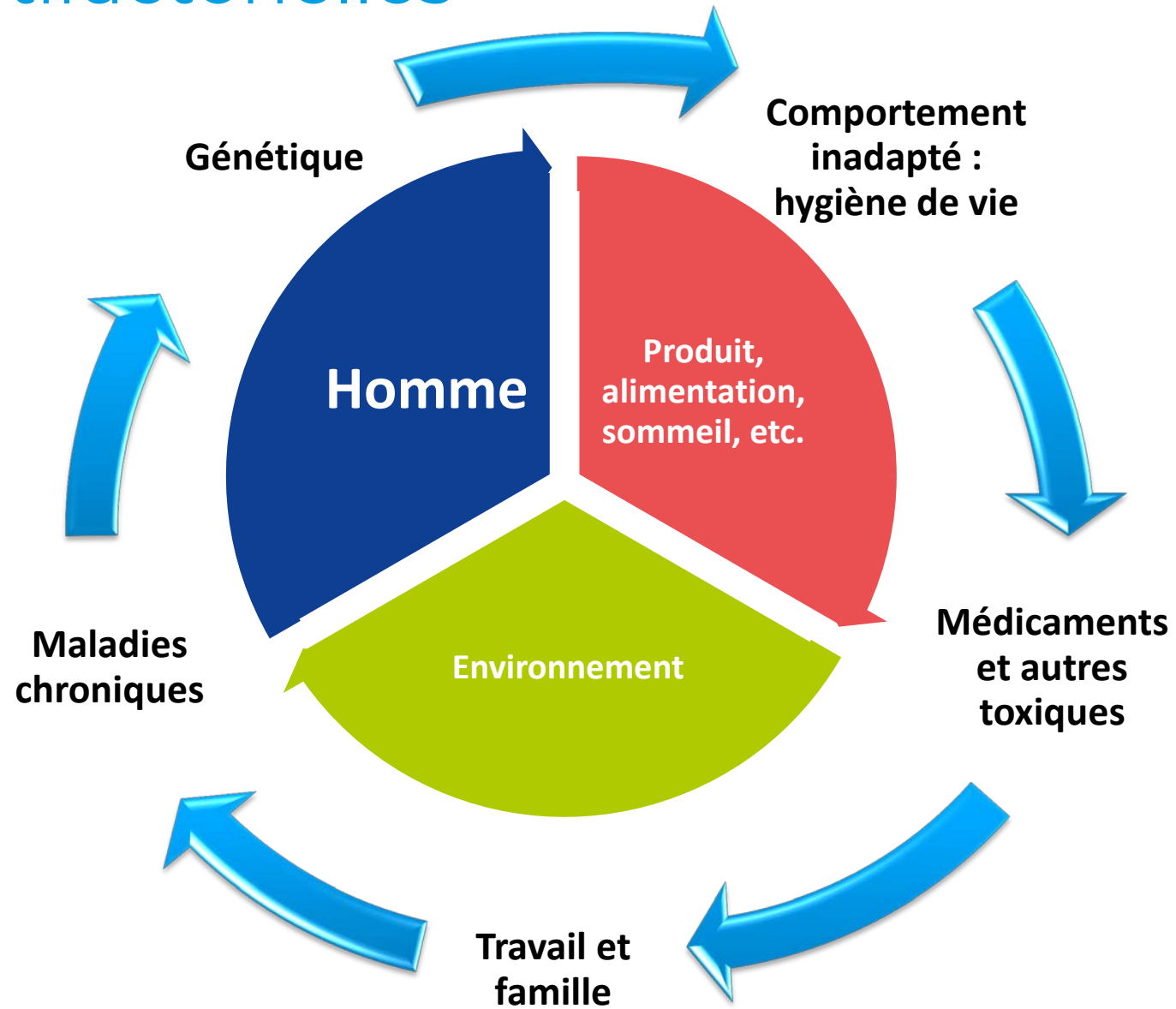
Penser à sa santé, mais...

- Que faire ?
- Par où commencer ?

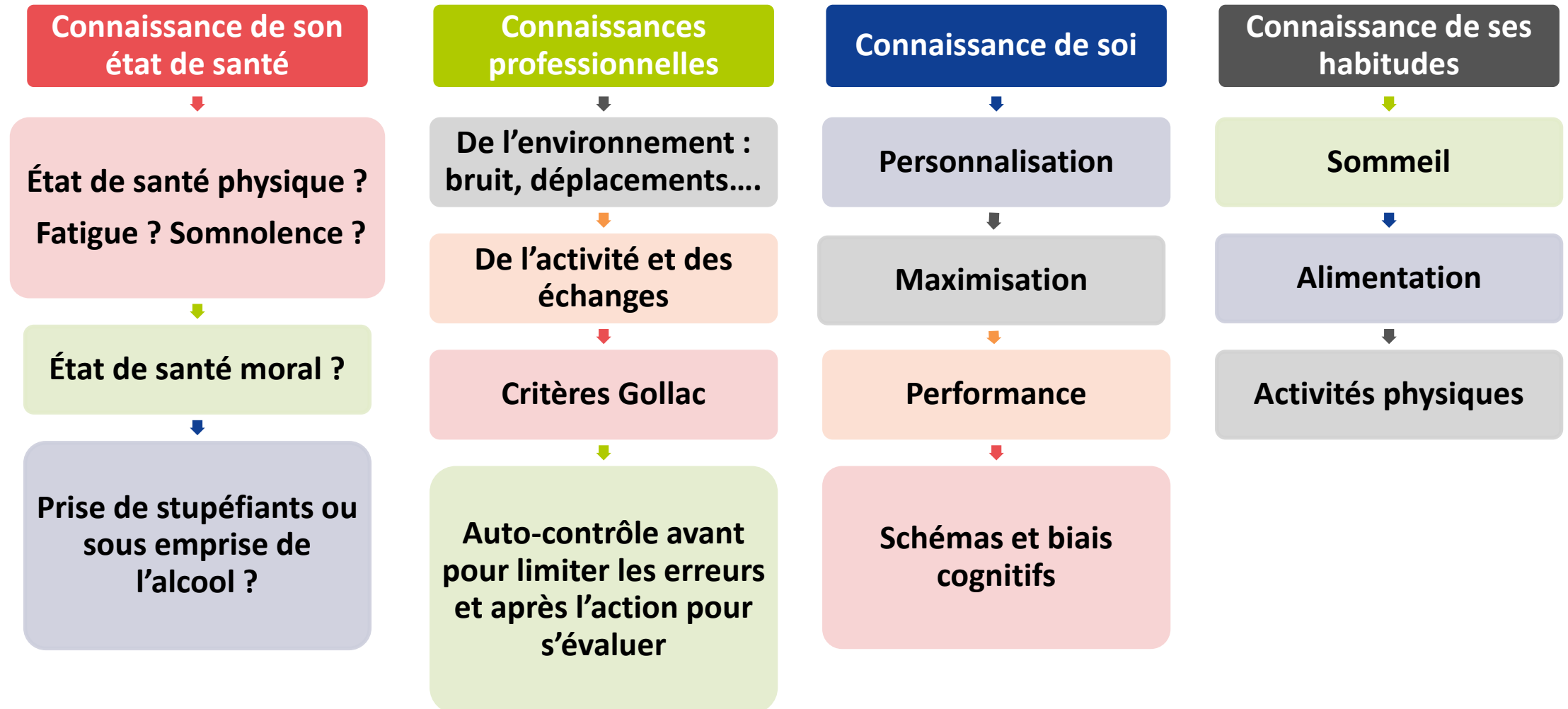


Crédit illustration : vectorjuice/Freepik

Causes multifactorielles



Différentes connaissances

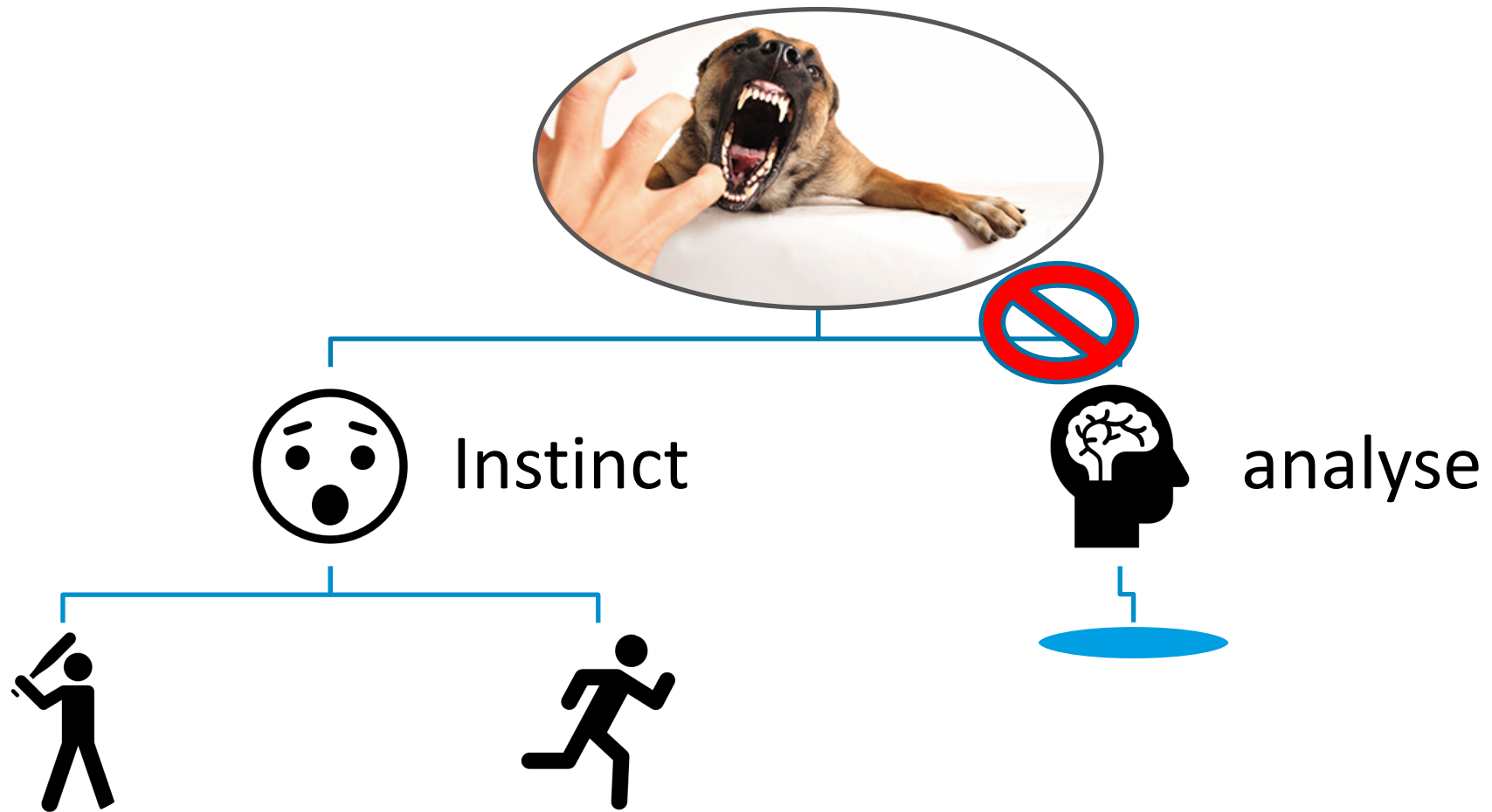


Si je vis une émotion violente négative...

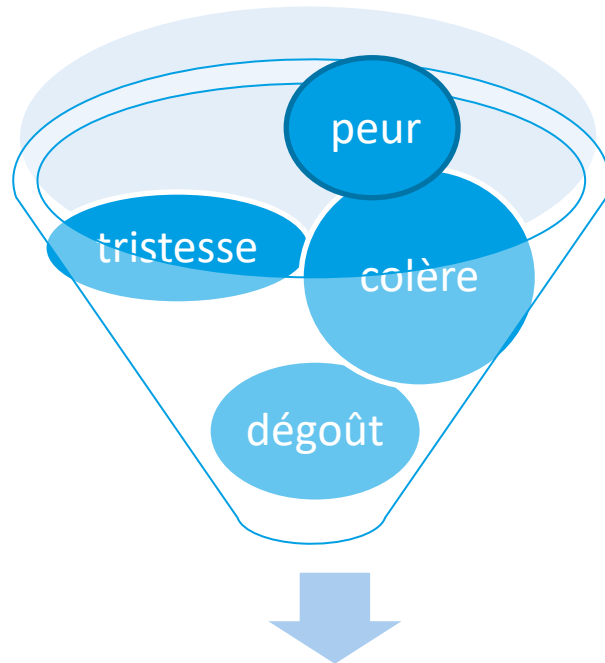


*Crédits illustrations :
maitre1305/Freeipik,
jcomp/Freeipik,
cynoclub/AdobeStock,
kroshka_nastya/Freeipik*

Si je vis une émotion violente négative...



Si je vis une émotion violente négative...



Augmentation de la fréquence cardiaque,
fréquence respiratoire, contractions
musculaires, vidange digestive...

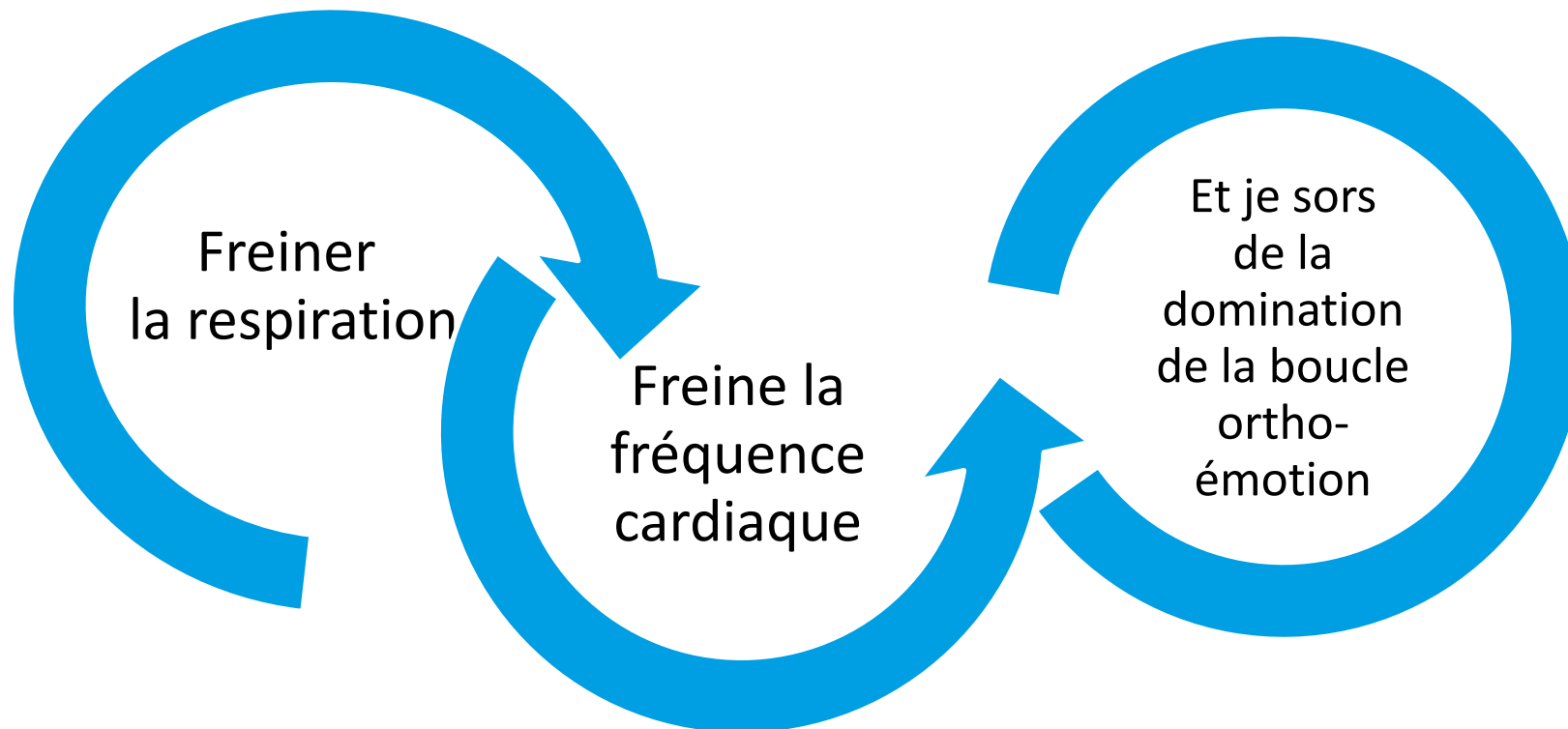


- = système ortho-sympathique
- = système autonome
- = système végétatif
- = accélération



Si je vis une émotion violente négative...

- Il faut freiner
 - =>activer le système para-sympathique
 - =>en freinant la respiration...



Si je vis une émotion violente négative...

- Plus c'est urgent...
 - ... plus la crise de calme est nécessaire.
- Prendre 10 minutes pour votre santé...
 - ... c'est prendre 10 minutes pour votre entreprise.



Bibliographie

- *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens* ; R. V. Joule, J.-L. Beauvois ; PUG, 2014
- *Cohérence cardiaque : nouvelles techniques pour faire face au stress* ; Dr Charly Cungi, Claude Deglon, Retz, 2009

Évolutions législatives du suivi en santé au travail

Dr Éric Rarivoson – AIST 83

Loi de 1946

LOI n° 46-2195 du 11 octobre 1946 relative à l'organisation des services médicaux du travail.

L'Assemblée nationale constituante a adopté,

Le Président du Gouvernement provisoire de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — Les établissements énumérés à l'article 65 du livre II du code du travail, ainsi que les offices publics et ministériels, les établissements relevant des professions libérales, les sociétés civiles, les syndicats professionnels et les associations de quelque nature que ce soit occupant des salariés devront organiser des services médicaux du travail.

Les services médicaux du travail doivent suivre les **salariés**.

Loi de modernisation sociale de 2002

- Cette première réforme de la médecine du travail, a contribué à faire évoluer la médecine du travail vers une **culture de la promotion de la santé en milieu de travail**
- On ne parle toujours que du suivi des salariés



Crédits illustrations : vectorjuice/Freepik

Des initiatives ici et là...

- Le RSI propose, en 2012, un programme de prévention des risques professionnels pour les chefs d'entreprise indépendants
 - Sensibilisation et autoévaluation des risques liés à l'activité professionnelle
 - Une consultation par le médecin traitant dédiée à la prévention et au dépistage
- Plusieurs centres de santé proposent des bilans complets pour les chefs d'entreprise

Loi de 2016 dite « El Khomri »

Pour la 1^{ère} fois, il est question du suivi individuel de l'état de santé des **travailleurs**



Loi de 2021 dite « Loi Lecocq »

- **Art. L. 4621-3. – Les travailleurs indépendants relevant du livre VI du Code de la sécurité sociale peuvent s'affilier au service de prévention et de santé au travail interentreprises de leur choix.** Ils bénéficient d'une offre spécifique de services en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle. Les modalités d'application du présent article sont déterminées par décret.
- **Art. L. 4621-4. – Le chef de l'entreprise adhérente à un service de prévention et de santé au travail interentreprises peut bénéficier de l'offre de services proposée aux salariés.**

Des questions demeurent

- Quel suivi les décrets vont-ils mettre en place pour les indépendants?
- Sur quel socle se fera le suivi des chefs d'entreprise?

Retrouvez replay et support sur notre site web !

- www.presanse-pacacorse.org
- Rubrique « Ressources »

Présanse Paca-Corse Santé au travail **Ressources** Le réseau Actualités Agenda Espace Emploi Quiz prévention ?

Accueil > Ressources > Ressources documentaires

Ressources documentaires

Résultats 1 à 20 sur 229 : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 > >>

229 résultats - Nombre de résultats par page : 20

- Exposition à la poussière de silice au travail
Livret
21/06/2021
- Replay webinaire "Prévenir les risques psychosociaux pour une meilleure qualité de vie au travail"
Webinaire - Replay et support PDF
17/06/2021
- Replay webinaire "Addictions : Informer, Sensibiliser, Prévenir et Aider"
Webinaire - Replay et support PDF
15/06/2021
- Le risque routier professionnel
Webinaire - Replay et support PDF
20/05/2021

Filtres :

Recherche libre
Ok

Structure éditrice

Type de document

- Affiche (7)
- Brochure (83)
- Fiche pratique (34)
- Vidéo (19)
- Livret (66)
- Autre (16)
- Webinaire - Replay et support PDF (4)**

Date de publication
2005 2021 Ok

Thèmes

Posez vos questions !

15 minutes de questions/réponses

Retrouvez-nous sur   

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

www.presanse-pacacorse.org

Merci de votre attention !